

DESTINATAIRES : Le personnel, les gestionnaires et les médecins

EXPÉDITRICES : D^{re} Lise-Andrée Galarneau, microbiologiste-infectiologue et officier de la prévention et contrôle des infections

Marylaine Cyr, chef de service santé et sécurité au travail
Prévention et Équipe de soutien d'amélioration continue en prévention

Élise Leclair, directrice des soins infirmiers

Marie-Josée Hupé, adjointe à la directrice des services professionnels et de la pertinence clinique - affaires médicales et pertinence clinique

DATE : Le 25 janvier 2021 (remplace la note du 30 novembre 2020)

OBJET : **Vestiaires : mise à jour des consignes à respecter**

Depuis cet automne, des mesures sont en place à l'intérieur des vestiaires et des espaces aménagés à cet effet dans les secteurs afin de réduire le risque de contamination de COVID-19. En raison de nouvelles données probantes, le Comité exécutif de prévention et contrôle des infections (CEPCI) met à jour ses orientations quant à l'usage des sacs de plastique. Voici donc les consignes en vigueur dès aujourd'hui :

- Masque de procédure obligatoire au vestiaire (couvre-visage non autorisé);
- Hygiène des mains à l'entrée et à la sortie du vestiaire;
- Seuls les travailleurs des unités en éclosion et des unités COVID doivent déposer leur manteau, tuque et foulard (items en contact avec le visage ou la tête) dans un sac de plastique, puis le ranger dans un casier ou le suspendre à un cintre, selon les aménagements;
 - Les vêtements et les chaussures n'ont pas à être déposés dans un sac;
 - Le sac de plastique peut être réutilisé tant qu'il est propre et en bon état;
 - Des sacs de plastique sont disponibles sur place;
 - Les travailleurs qui souhaitent plutôt employer un sac d'épicerie réutilisable personnel au lieu d'un sac de plastique peuvent le faire, à condition que ce sac soit dédié au travail et qu'il soit nettoyé adéquatement.
- Les travailleurs des autres secteurs n'ont plus à utiliser de sacs pour ranger leur manteau, tuque, foulard, vêtements et chaussures.

Affiche avec les nouvelles consignes

L'affiche « Prudence partout. Même au vestiaire. » a été mise à jour avec les nouvelles consignes. Veuillez svp l'installer dans le vestiaire ou l'espace aménagé à cet effet dans votre secteur. L'affiche est disponible [en couleurs](#) ou en [noir et blanc](#). Vous la trouverez au ciusssmcq.ca > [intranet](#) > [COVID-19-Employés](#), section Affiches.

Commande des sacs de plastique

Pour les secteurs où le sac de plastique doit continuer à être utilisé, les gestionnaires sont responsables du réapprovisionnement. Trois produits sont disponibles :

4000-02-0027

SAC DE PLASTIQUE BLANC AVEC BRETELLE
11 X 6 X 21" - 0.75 A 0.8 MIL - QUALITÉ RÉGULIER
Caisse de 1000 | Prix : 22.33\$/caisse

4000-02-0003

SAC DE PLASTIQUE BLANC AVEC BRETELLE
12 X 6 X 21" (31 X 15 X 53CM) 0.75 À 0.8 MIL - QUALITÉ RÉGULIER
Caisse de 1000 | Prix : 23.86\$/caisse

4000-02-0047 (sac plus grand pour manteau)

SAC DE PLASTIQUE BLANC AVEC BRETELLE
16 X 8 X 28" (41 X 20 X 71CM) 0.75-0.8MIL - QUALITE REGULIER
Caisse de 500 | Prix : 29,18\$

À noter que les consignes émises par le Service de prévention et contrôle des infections concernant l'utilisation de sacs de plastique lors d'une visite à domicile chez un usager atteint ou en investigation de la COVID-19 demeurent en vigueur. Pour toutes questions, référez-vous à votre gestionnaire.

Merci de votre collaboration.